



Premiers pas du conseil départemental comme gestionnaire du fonds européen régional INTERREG



Koungou, une commune riche qui doit investir dans ses équipements, selon la Chambre des Comptes

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2678 - Édition du 28 Juin 2023



Scanner des dispositifs d'accompagnement de l'enfance chez Mlézi.

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE



OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉDUCATION : Mlezi au rapport !

Présentation à la presse, ce mardi matin, du rapport global d'activité 2022 de l'entité associative quasi historique, Mlezi Maoré, en présence de son directeur général, Hugues Makengo, au sein de son antenne d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) implantée à Mamoudzou.

En qualité d'association, aucune obligation légale ne pousse Mlezi à dévoiler publiquement un quelconque document de ce type. Cette transparence est pourtant la pleine volonté de la direction afin de communiquer davantage sur les diverses et nombreuses actions, ainsi que les moyens octroyés, relatifs à ses 5 pôles majeurs que sont la Jeunesse, le Handicap, l'Insertion et Vie sociale, l'Accès aux soins et enfin, les Solidarités. Et bien que certains faits divers, plus ou moins récents, soient parvenus à entacher quelque peu les respectifs travail de terrain et expertise de ladite structure, il n'en demeure pas moins que le Capitaine Makengo — ex directeur territorial de la PJJ de Mayotte — et son équipage, gardent le cap. Une sorte de saine priorisation des besoins et enjeux de notre département, face à cet adage qui rappelle que « l'on peut faire 99 fois bien les choses et rendre service mais soyez certains que l'être humain ne se souviendra que de la 100ème qui comportait une erreur ou un refus... ».

Et niveau choses bien faites et solutions concrètes proposées, on peut dire qu'en plus de 20 ans d'existence, il y en a eu ! Tâchons de ne pas avoir la mémoire courte et « la puissance des impuissants » à employer l'Art de la critique face à l'humaine entièreté de ces 667 acteurs Mlezi Maoré.

Présentation et grandes lignes chiffrées

En 2022, **Mlezi Maoré** c'est au bas mot 50 établissements et services pour un budget de fonctionnement total de 36,4 millions d'euros.



Ghislaine Didier, Cheffe du service AEMO et Hugues Makengo, directeur général Mlezi depuis le 1er décembre 2022

Il est à noter que les budgets les plus importants se veulent proportionnels à la dominante des pôles, plaçant ainsi en "première position" la Jeunesse et le Handicap (respectivement 33,8% et 33,2% de la budgétisation globale). À travers ces différents pôles et actions de terrain, ce sont 7 493 bénéficiaires directes et/ou accompagnements et suivis réguliers, 50 552 orientations en lien ou non avec la structure et près de 144 340 publics touchés par des actions collectives terrain de sensibilisation, concernant des parents, des lycéens ou bien même des jeunes dans la rue par exemple.

À ce recensement purement numérique, s'ajoute les ouvertures et créations de nouveaux dispositifs. Ils sont 7 au total, répartis sur tout le territoire afin d'accentuer cet efficient choix d'implantation

délocalisée et de promiscuité :

- Un 3ème centre d'action médico-sociale précoce à Chirongui, rattaché au Pôle handicap ;
- Un tout 1er dispositif médico-éducatif à Kangani, offrant ainsi une offre de scolarisation adaptée aux jeunes présentant un handicap ;
- Une 1ère auto-école sociale et solidaire à Tsoundzou II ;
- Un [5ème atelier et chantier d'insertion](#), situé à Combani et dédié à la mécanique automobile ;
- Un 1er espace de rencontre et médiatisation à Doujani, permettant d'améliorer, voire de créer, des liens entre parents et enfants ;
- Un établissement d'accueil premier et mise à l'abri (23 jours maximum) de mineurs non-accompagnés en danger à Acoua ;
- Et enfin la mise en place, au sein de l'antenne Pôle Jeunesse de Combani, d'un [dispositif de réunification familiale](#) permettant ainsi

d'organiser le "rapatriement" de l'enfant auprès de sa cellule parentale, directement en son pays d'origine (Comores, Madagascar et même Afrique de l'Est voire Centrale).

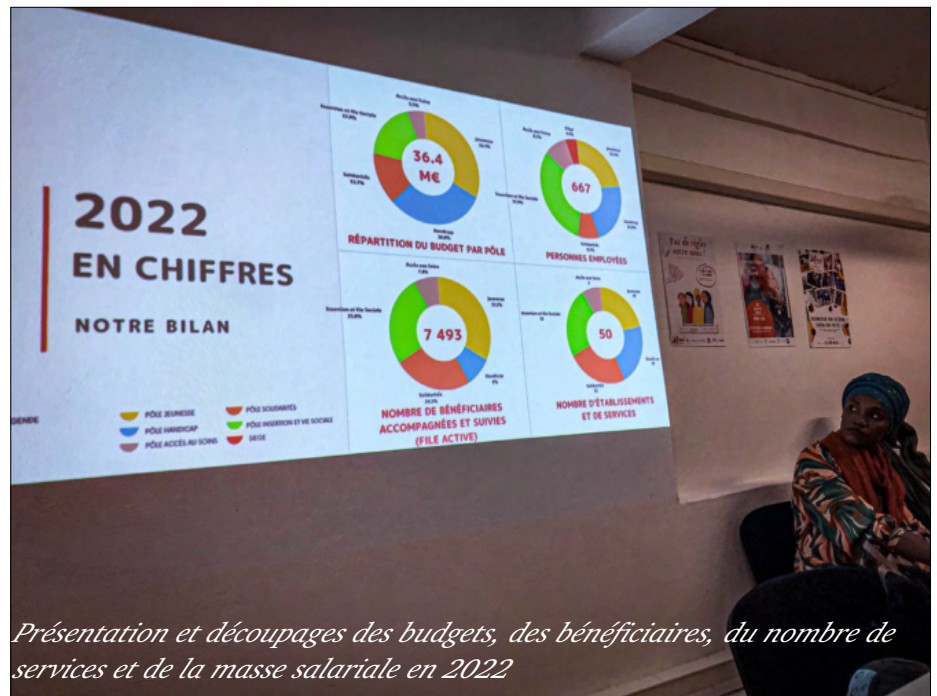
Le Pôle Jeunesse

Si nous devons aborder l'intégralité des pôles, antennes et sous-ramifications de **Mlezi Maoré**, clairement, une matinée présentation et bilan comme ce jour ne suffirait pas. Et les écrits se voudraient indigestement longs et non flatteurs au regard l'immense travail de la structure. Et c'est bien parce que le Pôle Jeunesse, sous la direction de Chacrina Moussa, représente la part majeure des activités de l'association, en plus du fait que nous ayons été reçus au sein du service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), que nous allons nous arrêter plus en détail sur ce volet. Sachant d'autant plus le pourcentage important de mineurs sur notre territoire (près de 50%)...

À travers différents dispositifs répartis sur 11 établissements/



Pour Chacrina Moussa, la richesse des établissements Mlezi, c'est justement de proposer et mettre à disposition une équipe de professionnels pluridisciplinaires



Présentation et découpages des budgets, des bénéficiaires, du nombre de services et de la masse salariale en 2022

services spécialisés, pour 150 acteurs dédiés, les missions du Pôle Jeunesse s'articulent autour de 3 directions majeures que sont :

- La direction des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- La direction des établissements de la protection de l'enfance ;
- Et enfin, la direction des établissements judiciaires.

Qu'il soit question de jeunes mères mises en sécurité, ayant été confrontées de manière précoce à la maternité, ou bien de mineurs victimes d'atteintes physiques et/ou psychologiques de tout ordre, il est évidemment que leur prise en charge ne peut être stérilement discutée ou débattue. C'est en ce sens qu'il est important de ne pas faire de raccourcis et diaboliser Mlezi en avançant sans fondement que leurs actions relèvent principalement d'un jeune public délinquant. Il est important de bien faire la distinction entre l'approche de prise en charge civile (victime) et pénale (délit), financée justement par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Entre les centres éducatifs renforcés (CER) et les établissements de placement éducatif, il a été question de 37 bénéficiaires pour cette année 2022 (au regard des 2 478 bénéficiaires, tout service du Pôle Jeunesse confondu, comptabilisés en 2022). Jouissant d'une grosse et légitime

équipe d'accompagnement, comme le souligne Thierry Lande, directeur des établissements judiciaires : « Mlezi porte l'unique solution de placement en établissement judiciaire pour les mineurs. Notre travail se veut d'accompagnement et de prévention afin de recadrer l'enfant dans le but justement d'éviter la récidive et le curatif. C'est un dispositif très spécial à Mayotte où une vraie action collective des services est là ».

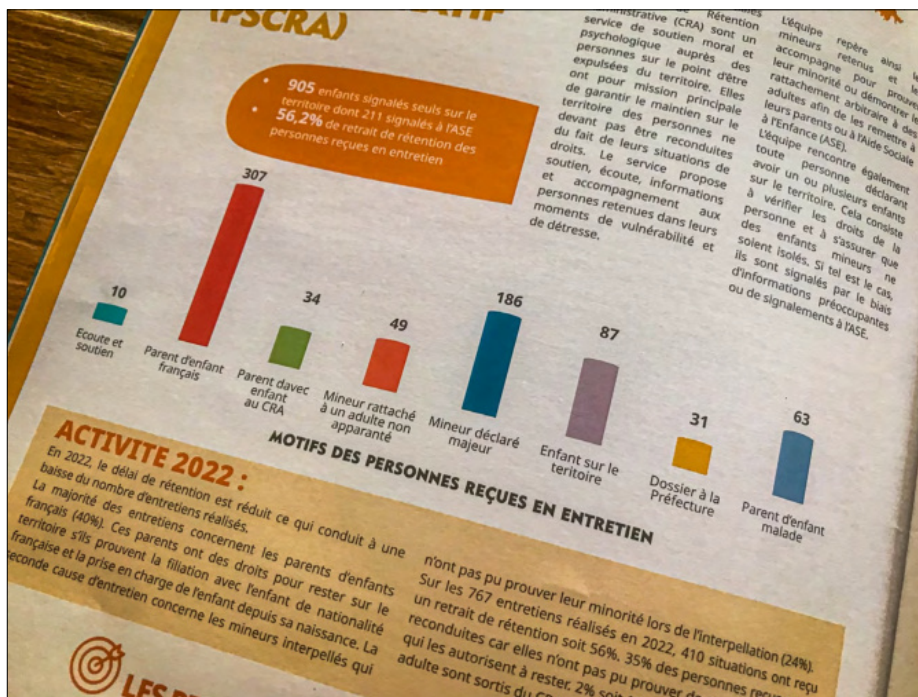
Du côté de l'AEMO, financé par le Conseil départemental, ce sont 537 jeunes qui ont été pris en charge par ce service. Des mineurs passés devant le juge des enfants qui estime que leurs conditions d'éducation sont compromises pour motifs de grande précarité, de violence, de rupture familiale, de fugue, de déscolarisation... À l'issue, c'est une mesure d'accompagnement allant de 6 mois à 2 ans qui est statuée. Deux établissements d'accueil de ce type existent à Mayotte, un à Mamoudzou et l'autre Nyambadao. Le but étant de redonner un cadre sain et fixe, projet de vie compris, à ces jeunes, notamment au moyen du travail d'intermédiaire et de médiation proposés par les 12 référents éducateur, afin de renouer, voire créer des passerelles de dialogues avec la cellule familiale. Tout au long de cet encadrement évolutif, un compte-rendu est établi à destination du juge, incluant des préconisations.

Pour Loubna, désormais âgée de 18 ans, re-scolarisée et ayant aspiration à devenir journaliste, il a été question d'une ordonnance de 1 an afin de l'aider à canaliser ses problèmes de sociabilisation et de gestion émotionnelle plutôt volcanique, notamment dans la sphère familiale. Accompagnée par Zaoudjati Hamza, elle a pu travailler sur ses traumatismes de l'enfance, s'apaiser, reprendre confiance en elle et repartir sur le bon chemin.

Une structure qui monte en puissance et en besoins

Quel que soit le service ciblé, il est évident que tous les pôles sont impactés par une pleine sollicitation, notamment au regard de l'approche démographique croissante, des publics en situation de handicap, toujours trop peu accompagnés mais également des mineurs déscolarisés (évalués entre 5 400 à 9 300 enfants selon la publication d'un rapport officiel publié en mars 2023 dernier). À cela se greffe aussi l'actualité sociale liée notamment aux décasages, aux reconduites aux frontières et à la rétention de mineurs en Centre de rétention administratif (CRA). L'année dernière, ce sont 767 dossiers qui ont été traités en ce sens, afin de déclarer ou non le statut de mineur isolé des enfants concernés et de déclencher par la suite toute la procédure escomptée et appropriée au cas par cas. Pour cet immense ensemble que représente **Mlezi Maoré**, il est évident que les besoins ciblent également des profils professionnels pluridisciplinaires; métiers médicaux, paramédicaux et sanitaires inclus.

À cela se joint toutefois une approche cohérente d'accompagnement et de formation(s) en interne prodigués par les services de l'association afin aussi de palier avec efficace réactivité à ses aspirations et nécessité de développement. Les recrutements sont au rendez-vous alors si la motivation et le sérieux sont palpables, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'association. C'est un métier, certes, intense mais avant



Répartition et motifs d'entretien des 767 dossiers traités en 2022 par la permanence sociale au centre de rétention administratif (PSCRA) financée exclusivement par le Préfecture. Dispositif exceptionnel dans le cadre des procédures de reconduite à la frontière



Malgré sa majorité, Loubna (à g.) est toujours indirectement accompagnée mais surtout en lien avec son éducatrice référente, Zaoudjati Hamza. Un accompagnement qui lui a réellement apporté concret soutien, apaisement et redynamisation dans son projet de vie à construire

tout humain et qui a du sens; et les objectifs 2023 devraient s'inscrire dans la même lignée si ce n'est plus, au regard des nombreux facteurs précités.

Souhaitons à l'ensemble des équipes Mlezi de poursuivre avec pleine productivité, moyens logistiques et financiers, leurs nobles actions de solutions concrètes et de terrain pour les 20 prochaines années à venir...

MLG



POLITIQUE : Premiers pas du conseil départemental comme gestionnaire du fonds européen régional INTERREG

C'est une première marche que franchit le conseil départemental avant de prendre les rênes de l'ensemble des fonds européens comme les autres Régions ultramarines : il est autorisé de gestion sur l'enveloppe 2021-2027 du fonds INTERREG Canal du Mozambique. Ce n'est pas le fonds le plus reposant...

Un retour en arrière permet de comprendre l'ampleur du travail à mener sur ce fonds qui relevait jusqu'à présent de l'autorité de gestion préfectorale, comme les autres, FEDER, FSE, etc. Mais cet INTERREG censé ancrer Mayotte dans son environnement régional et faire du « gagnant-gagnant »

avec les pays voisins, se faisait tirer l'oreille. Nos partenaires initiaux qu'étaient les Comores et Madagascar, refusaient de participer, pour le premier à une reconnaissance par cet accord de la francité de Mayotte, quand le second venait en soutien diplomatique, et défendait la revendication malgache sur les îles Eparses face à la France. Ces deux pays avaient fini par signer, mais sur la prochaine programmation, la France décidait d'élargir la coopération aux autres pays de la zone pour ne pas retomber dans les mêmes écueils.

Si le représentant du SGAR de la préfecture ce mardi se félicitait d'un « bon taux de programmation » de

71% sur cette enveloppe 2014-2020 de 12 millions d'euros qui tire sur la fin, le taux de paiement n'est que de 13%, c'est à dire de projets réalisés et payés. C'est dire les réticences. Et les dernières dépenses doivent être effectuées « avant le 31 décembre 2023 », indiquait Pierre-Emmanuel Leclerc, représentant de la Commission européenne, qui indiquait que la commission européenne défendrait que « la date de la dernière demande de paiement peut être repoussée d'un an », sous condition « que le parlement et le conseil accepte ».

Donc, pour cette nouvelle enveloppe 2021-2027, il y a eu élargissement et passage du bébé au conseil départemental. Cette fois, Madagascar et les Comores ont bien signé en 2022, ainsi que le Mozambique. Doivent rejoindre les rangs, la Tanzanie – et la visite de la délégation il y a dix jours est de bonne augure – et les Seychelles, « nous poursuivons notre lobbying pour qu'ils signent eux aussi un accord partenarial », indiquait la miss Europe du Département, Aina Salim.

Et toujours les visas et les normes phytosanitaires

La directrice des Fonds européens présentait les enjeux de ce fonds INTERREG Canal du Mozambique de 10,2 millions d'euros. Ils se déclinent en 4 axes de coopération régionale : le Pôle recherche, innovation, numérique et développement économique des entreprises, 1,6 million d'euros, le Pôle changement climatique et protection de l'environnement, 4 millions d'euros, le Pôle inclusion sociale de 3,4 millions d'euros et celui portant sur une meilleure gouvernance INTERREG, 1 million d'euros.

Des exemples ont été donnés de projets en cours de travail : l'importation de



Mario Saraiva Ngwenya donnait ses secteurs de coopération à privilégier

viande depuis Madagascar ou la création d'une compagnie maritime. Par le passé, des tentatives ont été menées sur ces deux sujets, toutes avortées, la première en raison des normes phytosanitaires, la seconde par difficulté de se mettre d'accord sur un pavillon, notamment, et de visas. A noter que le PDG de IBS monte son projet de compagnie maritime visant notamment à importer des cailloux de carrières anjouanaises. Il va falloir vaincre d'autres freins comme la frilosité de la France à délivrer des visas, notamment aux malgaches qui ont été nombreux à ne pas pouvoir se déplacer à Mayotte lors des foires et salons régionaux.

Autant d'écueils qui vont se présenter aux porteurs de projets, il faudra donc une équipe musclée à la cellule Europe du Département. Ils et elles sont actuellement 8, mais vont monter en puissance, « on s'est aperçu qu'il y avait deux directions Europe, le rapprochement des deux a été revu dans le nouvel organigramme ce qui leur permettra d'être 13 », indique Zamimou Ahamadi, 5^{ème} vice-présidente du Département chargée des Finances et des Affaires européennes. La direction Europe est encore toute jeune, puisque créée en mai 2022, et a bénéficié de formation, « la DGOM et l'ANCT nous accompagnent sur le plan de formation des agents », souligne Aina Salim. Ce qui répondait à Pierre-Emmanuel Leclerc qui invitait à « étoffer l'équipe ».

« Combien d'hectares voulez-vous ? »

Si la Réunion est un des pays partenaires du fonds INTERREG Canal du Mozambique, l'autre RUP français est autorité de gestion de l'INTERREG « océan Indien », intégrant davantage de pays de la zone et doté de 63 millions d'euros.

Nos pays partenaires ont participé au Comité de suivi, mais seul le représentant du Mozambique était présent à la conférence de presse, les Comores reviendront pour la photo en des temps diplomatiques plus apaisés, nous explique-t-on, quant à Madagascar, la réunion s'était tenue en visio « en raison de leur fête nationale ».



Pierre-Emmanuel Leclerc à Aina Salim: « Il va falloir étoffer les équipes »

Mario Saraiva Ngwenya, directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères du Mozambique, privilégie plusieurs secteurs de coopération : le tourisme, la culture, la biodiversité, le changement climatique, et l'agriculture. « Sur ce dernier sujet, je n'aurais qu'une question, combien d'hectares voulez-vous ?! », pour illustrer les vastes espaces disponibles contrairement à Mayotte.

Pour que les porteurs de projets puissent se manifester, un site internet

« Programme Canal du Mozambique » va être créé dès septembre, avec publication des comptes rendus semestriels ou annuels du comité de suivi annotant la liste de ses membres.

C'est une petite porte d'entrée sur les fonds européens pour le conseil départemental, mais il sera regardé de près, moyennant les bonnes volontés régionales.

Anne Perzo-Lafond



VATEL
HOTEL & TOURISM
BUSINESS SCHOOL

BACHELOR (BAC +3)
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE
SEPTEMBRE 2023



VOUS AVEZ DES QUALITÉS
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !

RANK 1
IN FRANCE



2022
QS
WORLD
UNIVERSITY
RANKINGS
BY SUBJECT

INSCRIPTION EN COURS:
06 92 42 49 57 OU
ADMISSIONS@VATEL.YT

ÉCONOMIE : Koungou, une commune riche qui doit investir dans ses équipements, selon la Chambre des Comptes

Deuxième commune la plus peuplée de l'île, c'est à travers ses finances et ses écoles que la Chambre régionale des Comptes tente de cerner sa gestion. Un rapport très argumenté en retour par le maire qui indique vouloir mettre en œuvre toutes les recommandations.

C'est le travail d'une continuité qu'a examinée la Chambre régionale des comptes en se penchant sur les finances, les ressources humaines et l'exercice de la compétence scolaire de la mairie de Koungou depuis 2018. En effet, pas de rupture en 2020, le maire Assani Saindou Bamcolo est en poste depuis 2014.

C'est la 4^{ème} commune de Mayotte à bénéficier de cette analyse de la Chambre régionale des comptes qui fait un lien entre l'état des finances et l'exercice de la compétence scolaire. Après [Dzaoudzi Labattoir](#) et [Bandraboua](#), où les magistrats ne pouvaient que constater les difficultés de scolarisation en dépit des efforts faits, ils avaient été plus critiques pour [Acoua](#), notamment sur le déficit d'entretien du bâti scolaire.

C'était inscrit dans le marbre lors de la mise en place de la fiscalité de droit commun, Koungou allait très bien s'en sortir. C'est le cas, « la commune présente une situation financière saine ». Non sans quelques dysfonctionnements, note la CRC.

C'est sans doute la seule commune à présenter une section fonctionnement dont le solde positif est en hausse de 86%. « La commune a disposé d'un autofinancement suffisant pour financer ses faibles investissements, sans recourir à l'emprunt, tout en se désendettant. » Ses recettes viennent à 46% de la fiscalité. En clair, les administrés paient des impôts



Assani Saindou Bamcolo lors de sa réélection

importants, grâce à une « stratégie fiscale à taux élevés », mais n'en bénéficient pas en équipements publics.

Des élèves dans la nature bien que scolarisés

Les charges de personnel se sont accrues de 7,8 millions d'euros en 2018, à 10,2 millions d'euros en 2021, mais le maire dans une réponse circonstanciée à la Chambre, fait état des « renforcements des compétences » afin de mener les projets.

Soulignons qu'Assani Saindou Bamcolo répond point par point à chaque remarque des magistrats soit pour argumenter, soit pour indiquer que des mesures correctives seront

mises en place.

Ainsi, si le rapport mentionne que « la présentation des fichiers de paie, le traitement du régime indemnitaire, les nominations des agents sur les postes d'encadrement ne sont pas conformes aux procédures et aux bonnes pratiques de gestion », et que « le personnel de direction a perçu à tort des sommes liées aux heures supplémentaires dont le directeur général des services », un système de badge est en cours de généralisation, explique le maire.

Sur le plan scolaire, un différentiel de comptage est notable entre la commune, 9.216 élèves, et le rectorat, 8.739. La commune s'engage à récupérer les inscriptions enregistrées

par les directeurs d'école.

Sur cette commune, la 2^{ème} plus peuplée de Mayotte, quasiment toutes les écoles sont en rotation.

D'autre part, comme dans d'autres communes, le transfert n'est pas encore effectif du syndicat mixte d'investissement pour l'aménagement de Mayotte (SMIAM) en voie de dissolution, à la collectivité notamment en terme de régularisation foncière depuis 2014. « La commune déclare ne pas disposer d'inventaire de ses biens ».

La politique d'investissement en matière scolaire est faible alors que la commune pourrait disposer de subventions publiques. Sur la période 2018-2022, 4 opérations sur 11 programmées ont démarré. La commune l'explique par un déficit de compétences lié à un déficit d'attractivité.

La réorganisation des affaires scolaires serait en cours et devrait permettre de fiabiliser le recensement des élèves inscrits et scolarisés en collaboration avec le rectorat.

Si la CRC se montre sans doute plus sévère que ne le voudrait "le



L'école maternelle de Koungou plateau inaugurée il y a trois ans

changement opérationnel engagé par la commune par rapport à la situation de 2018" comme le souligne le maire, c'est que des préconisations livrées à l'époque n'ont pas été mises en œuvre, "Contrairement au code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune de Koungou ne publie pas sur son site internet le budget principal et le compte administratif."

Sur ce point, le maire mentionne que le site est en cours de réalisation, pointant chaque argument de la Chambre, soit

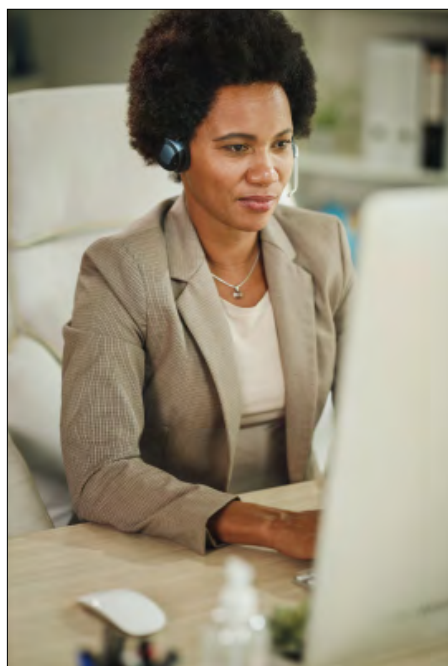
pour les contrer, soit pour les intégrer dans des mesures correctives. Cela change des temps anciens quand les rapports ne déclenchaient aucun échos chez les élus !

Consulter le [Rapport de la CRC Koungou cahier 1](#)

Anne Perzo-Lafond

Téléchargez l'avis

• [Rapport de la CRC Koungou cahier 1](#) (4 MB)



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

ENVIRONNEMENT : Installation de cuves de récupération d'eau de pluie dans des écoles et établissements de santé

Parce que tirer la chasse avec de l'eau potable est une folie qui ne devra plus appartenir qu'au passé, des tentatives de récupération d'eau se font un peu partout dans le monde. A Mayotte, c'est la société MAP qui le propose sur un financement Etat.

En cette période de pénurie d'eau, des initiatives intelligentes se mettent en place. A la suite d'un appel à candidature du syndicat les Eaux de Mayotte accompagné par la préfecture, la société MAP (Maore Assainissement Propreté) a proposé de doter les écoles des cuves de récupération d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires. Et a été retenue.

La première distribution a eu lieu ce mardi, nous explique Tanchiki Maore, patron de MAP: "Nous avons prévu de livrer 500 cuves de 500 litres dans les maisons de santé, et 500 de 1.000 litres dans les écoles. Cela permet d'utiliser de l'eau de pluie pour les WC et ce n'est que lorsque la cuve est vide que cela bascule vers le réseau de la



SMAE". C'est toujours ça de gagné.

Il s'agit de l'utilisation de fonds vert pour un montant de 1,2 million d'euros dans le cadre d'un pilotage par la préfecture, de l'ARS et des Eaux de Mayotte.

Un dispositif qui sera opérationnel une fois les branchements faits, et dès les premières pluies.

A.P-L.



Livraison des cuves ce mardi

JUSTICE : prison ferme pour cet intermédiaire entre voleur et volé, « je voulais l'aider ! », plaide-t-il

Comme une strate supplémentaire dans l'économie informelle, une profession fait florès à Mayotte, celle de « broker » d'objets volés. Cet intermédiaire entre un acheteur et un vendeur s'est positionné avantageusement, et un code bien particulier semble régir la « profession ».

Le mois dernier, Arthur* se plaignait du vol de son scooter sur Kawéni. Peu de temps après, il a eu l'opportunité de le racheter au garage qui recelait, intentionnellement ou pas, le deux roues à Majikavo Koropa. Non sans l'avoir signalé à la gendarmerie, assure-t-il.

C'est une tout autre affaire qui était jugée ce mardi à la barre, mais sur la même thématique. Si c'est pour ce genre de commerce d'objets volés que H. A. était au tribunal ce mardi matin, ce qui justifiait son arrivée menottes aux poignets dans la salle d'audience ce sont des faits bien plus graves, dont un mandat de dépôt pour tentative d'assassinat.

Dreadlocks coupées court, c'est en trainant des tongs que le prévenu arrive à la barre. Âgé de près de 20 ans, il a assuré le service après-vente d'un vol à l'arraché commis à Ouangani le 17 mai 2022. Ce jour là, S.M. aperçoit trois personnes tournant autour de son scooter. L'une d'elle son une machette de son pantalon, le menace, et lui vole sa sacoche et son scooter. Il part à leur poursuite et a le temps de les identifier. La gendarmerie est contactée. Et reçoit un appel le lendemain de la victime indiquant que ses agresseurs sont d'accord pour lui restituer ses biens à condition de les payer. La sacoche contenant sa carte d'identité, sa carte grise, une carte bleue, un disque dur, un ordinateur portable, 50 euros et des documents de la Croix Rouge, il tente le coup.

Rendez-vous est donné dans un « quartier hostile » et à la tombée de la



Allongement de la peine de prison pour ce broker des bas quartiers à l'issue de la suspension d'audience

nuit, rapporte le président de l'audience, Bruno Fisselier. La victime reconnaît deux personnes, un des voleurs, et H.A. avec lequel il aurait cohabité pendant une période. Il parvient à le filmer. « Vous aviez les cheveux jaunes avant ? », interroge le juge, « Oui », répond le prévenu, français, sans profession.

Une réalité «vertuelle»

Les échanges qui suivent entre la collégialité de juges et le prévenu sont « totalement décalés », comme le fera remarquer une assesseur, la juge Julie Vignard.

« Pourquoi la victime du vol s'adresse à vous pour récupérer ses affaires ? » – « Parce qu'on se connaissait, on avait cohabité ensemble un moment. » – « Vous vous rendez-compte que c'est une extorsion par la violence ? » – « Pas du tout ! S.M. m'a proposé 250 euros pour récupérer ses affaires volées, et m'a assuré qu'il n'y aurait pas la gendarmerie. C'est dommage qu'il ne soit pas là pour témoigner, il était d'accord pour que je l'aide. J'ai gardé 50 euros et j'ai donné

200 euros à celui qui avait la sacoche. » – « Vous avez l'air de penser que c'est légal ce que vous avez fait ! » – « De toute façon, il fallait bien qu'il trouve un moyen de récupérer ses affaires ! »

Le petit monde du prévenu semble s'être organisé autour de ce que le juge appellera « un marché aux voleurs », une place parallèle où s'échange, tel un broker des quartiers chauds, des marchandises dérobées. Il a fallu toute l'énergie du président pour remettre à l'endroit ce monde à l'envers, et faire un semblant de cours de moral, « on ne discute pas entre voleurs et victimes du vol, sauf si l'auteur des faits décide de restituer gratuitement. Là, vous m'auriez entendu vous féliciter ! »

Surnommé Jackson, le prévenu avait été médiateur devant le lycée de Kahani pour lequel il était rémunéré 600 euros. De quoi payer les charges de sa famille, veut penser le juge, ou investir dans des bouteilles d'alcool qu'il convient de consommer.

Rappelant que la confrontation de

Jackson devant la justice à commencé au tribunal pour enfant, la vice-procureur réclamera 12 mois de prison avec mandat de dépôt. « Une peine trop dure », lâchera-t-il. La collégialité le condamnera à 6 mois de prison ferme qui se rajouteront à sa peine actuelle.

Une audience qui révèle le gros travail à mener en prison et par les associations de prévention de la délinquance pour rappeler la frontière qui sépare les actes légaux de ceux qui amènent leurs auteurs devant la barre des tribunaux.

Anne Perzo-Lafond

* Prénom d'emprunt



Une des deux salles d'audience du TJ

POLITIQUE : 2ème journée de garde à vue pour le président de la CADEMA

C'est un feuilleton où les épisodes d'implication d'élus pour fraudes se succèdent. Après Chirongui et Tsingoni, c'est la CADEMA qui est sur le grill des enquêteurs.

Le président de la CADEMA, Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou, Rachadi Saindou a été placé en garde à vue lundi matin, et y était toujours ce mardi à 10h, pour atteinte à la probité dans la gestion de la CADEMA.

Du côté du tribunal, on épluche un à un les signalements, profitant d'un

renfort en enquêteurs et en magistrats spécialisés dans la délinquance en col blanc. De la prison ferme pour l'ancien maire de Chirongui Andhanouni Saïd, avec sursis et inéligibilité immédiate pour [Mohamed Bacar à Tsingoni](#), idem pour son prédécesseur Ibrahim Boinahery. Cette fois, ce sont les méthodes du président Saindou qui font l'objet d'investigation.

Le procureur Yann Le Bris que nous avons contacté, mentionne une vaste affaire portant sur différents actes en lien avec la gestion de la CADEMA : « Depuis 3 semaines, une dizaine

de personnes ont été entendues sur différentes infractions en lien avec la probité. Nous avons reçu un signalement, l'enquête a alors été immédiatement confiée à la section de recherche de la gendarmerie. »

Le week-end dernier, c'est Salime Mdere, le 1^{er} vice-président du conseil départemental qui avait été placé en garde à vue. Les deux hommes auraient usé de leur influence pour se faire respectivement recruter dans l'établissement de l'autre, selon les informations de nos confrères de [Mayotte la 1^{ère}](#). On reprocherait notamment au président Rachadi Saindou une prise illégale d'intérêt pour être en proximité, si ce n'est le fondateur, de la structure ayant répondu à un marché de 280.000 euros. Des accusations dont il se défend.

En tout cas, la gestion passée à la loupe par les enquêteurs. En cas de levée de la garde à vue en fin de journée de mardi, d'autres auditions auront lieu, « ce n'est qu'à l'issue que le parquet rendra son analyse précise du dossier », indique Yann Le Bris.

A.P.L.



Rachadi Saindou a été élu président de la CADEMA le 12 juillet 2020

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Ville de Chiconi

1 place de la Mairie

97670 Chiconi

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Chiconi (976) Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000875300010 Code postal / Ville : 97670 Chiconi

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : MADI OUSSENI Mohamadi, Maire de Chiconi - Tél : +33 639692294 - Mail : boina.rifay@villedechiconi.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : cf RC

Capacité économique et financière : cf RC

Capacités techniques et professionnelles : cf RC

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 18 juillet 2023 - 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : INFRASTRUCTURE DE VOIRIE SOHOA CAVANI - LA PLAGES Classification CPV : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché de travaux de voirie et de réseaux divers

ANNONCES LÉGALES

Lieu principal d'exécution : VILLAGE DE SOHOA CAVANI

Durée du marché (en mois) : 8

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Lot 01 : Terrassement voirie

Classification CPV : 45112500 Lieu d'exécution du lot : Sohoa Cavani

LOT :

Lot 02 : Réseaux humides

Classification CPV : 45232411 Lieu d'exécution du lot : Sohoa Cavani

LOT :

Lot 03 : Réseaux secs

Classification CPV : 45316110 Lieu d'exécution du lot : Sohoa Cavani

LOT :

Lot 04 : Soutènement

Classification CPV : 45262522 Lieu d'exécution du lot : Sohoa Cavani

LOT :

Lot 05 : Caniveaux et trottoir

Classification CPV : 45262522 Lieu d'exécution du lot : Sohoa Cavani

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : visite sur site de l'opération

Autres informations complémentaires :

Départ de la mairie

- mardi 04 juillet 2024 à 09h00

- mardi 11 juillet 2024 à 09h00

Date d'envoi du présent avis

27 juin 2023

CCE OI-CONSEIL CONCEPTION ETUDE OCEAN INDIEN

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CCE OI-CONSEIL CONCEPTION ETUDE OCEAN INDIEN.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 500 euros.

Siège social : CENTRE COMMERCIAL LUKIDA, 97600 MAMOUDZOU. 898318456 RCS de Mamoudzou.

Aux termes de l'AGE en date du 31 mai 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur FLORIAN DARTOIS demeurant 84 route de Fatima - 5 Rce Les Tourterelles, 97435 Bernica et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du MAMOUDZOU.

Le liquidateur

CCE OI-CONSEIL CONCEPTION ETUDE OCEAN INDIEN

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CCE OI-CONSEIL CONCEPTION ETUDE OCEAN INDIEN.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 500 euros.

Siège social : CENTRE COMMERCIAL LUKIDA, 97600 MAMOUDZOU. 898318456 RCS de Mamoudzou.

Aux termes de l'AGE en date du 31 mars 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2023.

Monsieur FLORIAN DARTOIS, demeurant 84 route de Fatima - 5 Rce Les Tourterelles 97435 Bernica a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

ANNONCES LÉGALES

Centre Hospitalier de Mayotte



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA N° 35/TRAV/2023

TRAVAUX DE MISES AUX NORMES POUR LA CUISINE
RELAIS DU CHM

Avis n° 23-87246 envoyé au BOAMP le 26/06/2023

SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mayotte

Direction des Achats et de la Logistique - Département
Commande Publique

B. P. 04, Tél. 02 69 64 80 34 - Fax. 02 69 61 79 65

97 600 Mamoudzou

Représenté par Monsieur DEFOUR Jean-Mathieu – Direc-
teur CHM

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

Le présent marché concerne la réalisation des travaux
de mises aux normes pour la cuisine relais sur le site de
MAMOUDZOU pour le compte du Centre Hospitalier de
Mayotte

2.2 Classification nomenclature :

45000000- 7 Travaux de construction

2.3 Division en lots : oui

Les travaux seront composés en 6 lots définis comme
suit :

Lot 01 VRD et GROS ŒUVRE

Lot 02 CHARPENTE METALLIQUE-ETANCHEITE

Lot 04 CORPS D'ETAT SECONDAIRES

Lot 05 ELECTRICITE CFO CFA

Lot 06 PLOMBERIE SANITAIRE CLIMATISATION VEN-
TILATION

Lot 07 PANNEAUX ISOTHERMES

SECTION III : DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée prévision-
nelle de 9 mois à compter de réception de l'ordre de
service.

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure :

La procédure de passation utilisée est : la procédure
adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles
L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande pu-
blique.

4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans
les conditions prévues à l'article R 2152-6 du CCP.
L'offre de chaque candidat sera notée en fonction de cri-
tères de sélection définis dans le Règlement de Consulta-
tion (RC)

4.3 Date limite de réception des offres : Mercredi 19
juillet 2023 à 15 heures (heure locale).

4.5 Délai de validité des offres : 120 jours à compter de
la date limite de réception des offres.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est :
www.achatpublic.com

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée
sur le site : <https://www.achatpublic.com> avant la date
et l'heure limite de réception des offres mentionnée dans
le Règlement de Consultation.

ANNONCES LÉGALES

5.3-Les candidats DOIVENT adresser leurs demandes pour les renseignements d'ordre administratifs ou techniques par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.achatpublic.com>

5.4 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 Mamoudzou

Tél : 02 69 61 18 56 – Fax : 02 69 61 18 62

Email : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 MAMOUDZOU

Date d'envoi du présent avis : 27/06/23

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



Suivez le JDM sur internet

Consultez nos pages d'annonces légales en ligne

Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

